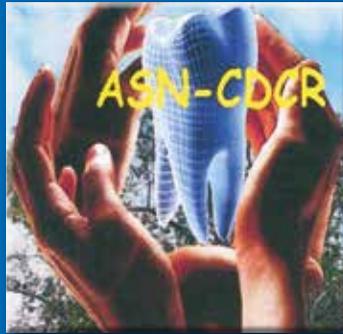


BULLETIN D'INFORMATION

de l'Association Syndicale Nationale des Chirugiens-Dentistes
concernés par la retraite



Le Lien des Générations



René Bandon

Dans un but d'information ouverte et objective notre bulletin a décidé de publier, outre les articles des responsables de notre association syndicale, ceux de personnalités extérieures compétentes en leur domaine. Ces opinions peuvent alimenter et mûrir notre réflexion et susciter des réactions positives ou négatives mais ne correspondent pas forcément aux positions officielles de l'ASN-CDCR.



Le lien des Générations

Publication officielle de l'ASN-CDCR chez le Dr Christiane COLZI-VITEL
La Collinière 830 Avenue des Fils Marescot 83200 Toulon

Directeur de la Publication : Christiane COLZI-VITEL

Comité de Rédaction : J. LE POULEUF, Philippe DEJOUHANET
Courriel : philippe.dej@orange.fr
Jean-Pierre TROTEBAS

Imprimerie BONO - 93, rue de la Loubière - 13005 Marseille

SOMMAIRE

| | |
|--|-------------|
| ■ Introduction | p 04 |
| ■ Éditorial Dr Ch. COLZI..... | p 05 |
| ■ Une mise au point de Dr Marc TEULON sur l'augmentation de la CSG..... | p 06 |
| ■ Actualités sur la CNRPL Dr Ch. COLZI | p 07 |
| ■ Mise au point sur l'arrêt de l'aide immédiate au décès par la médicale de france ou l'absence de communication envers les adhérents..... | p 08 |
| ■ La retraite aujourd'hui - demain..... | p 09 |
| ■ La retraite présente et ...avenir Dr JP TROTEBAS Dr JAUSSEMAN..... | p 10 |
| ■ Quelques réponses aux questions | p 11 |
| ■ Quand des choix s'imposent Dr Ch. COLZI | p 14 |
| ■ L'Érétisme Cardiaque ou Palpitations d'Origine Dentaire Pr F. HARTMAN | p 18 |
| ■ Le point sur la recherche de l'action de l'immunothérapie en cancérologie Dr Selma BEKRI..... | p 20 |
| ■ Marie Curie prend un amant Dr Nicole LE POULEUF-EMPERAIRE..... | p 23 |
| ■ Fontaines et lavoirs d'antan... Dr J. LE POULEUF..... | p 28 |
| ■ L'homme est-il bon ou mauvais par nature ? E. KANT | p 31 |
| ■ Femme inestimable Auteur inconnu... .. | p 32 |
| ■ Sortie PACAC : Grotte Chauvet..... | p 33 |
| ■ Sortie PACAC : Camargue | p 34 |
| ■ Organigramme national asn-cdcr 2019..... | p 35 |

INTRODUCTION

Chers Consœurs et confrères, chers ami(e)s- adhérent(e)s

Voici notre Numéro 11 du Lien des générations. Nous avons changé un peu la présentation désirant donner avant tout quelques nouvelles de la situation sur nos retraites actuelles, ou à venir, pour les actifs que nous voulons aussi défendre.

C'est pourquoi notre présentation se fait sous forme de chapitres très retraite », un chapitre « scientifiques », un chapitre plus léger avec des découvertes de lieux à visiter, ou des pensées humoristiques et légères.

Nous aimerions que ce modeste ouvrage puisse aussi être un moyen d'échanger de manière plus ample et nous avons besoin pour cela, d'éléments vous concernant, de comptes rendus de visites dans votre région, de vos réunions ou des articles que vous aimeriez partager avec nous tous pour nous instruire ou nous divertir.

Faites-nous donc parvenir quelques pages qui puissent passer dans ce modeste journal qui ne doit pas être « la chasse gardée » de la région PACA.

Nous vous donnons ci-dessous les coordonnées de nos confrères qui collectent les articles à publier.

En vous remerciant par avance nous vous assurons de notre profonde amitié confraternelle.

Le Comité de rédaction :

Ph. DEJOUHANET courriel : philippe.dej@wanadoo.fr

J.P. TROTEBAS courriel : trotebas.jeanpierre@gmail.com

J. LE POULEUF courriel : jacques.lepouleuf@sfr.fr

CH.COLZI courriel : christianecolzi@gmail.com

Chirurgien-dentiste, soyez le maillon fort de notre réseau

Participez à l'amélioration
de la santé bucco-dentaire
des personnes en situation de handicap



Contactez nous
04 91 43 07 94

Une association dédiée à
la santé bucco-dentaire
des personnes
en situation de handicap



**HandiDent
PACA**

**Le réseau Handident Paca
vous propose :**

- une formation spécifique
(sédation consciente au MEOPA par ex)
- l'organisation et la coordination des rendez-vous

Votre engagement : selon votre disponibilité

HANDIDENT PACA
Hôpital de Ste Marguerite. Pavillon 9
270 bd Sainte Marguerite 13009 Marseille

Téléphone: 33 1 (0)4 91 43 07 94
E-mail: contact@handidentpaca.fr
Site internet : handidentpaca.fr

Chères adhérentes, Chers adhérents,

C'est la rentrée, j'espère que pour vous l'été s'est bien passé. Dans ce nouveau numéro du «Lien des Générations» je souhaite vous donner quelques informations sur l'actualité et faire le point sur les activités de notre syndicat depuis notre AG de Janvier.

Les sections régionales s'emploient à élargir leur audience, j'ai assisté à l'AG de la région ACA à Nice. Jean- Marie CHASTANIER est un président efficace et à travers l'amicale maintient le contact avec les cotisants. Il y a beaucoup de dentistes retraités dans les Alpes Maritimes mais, venant, pour beaucoup, d'autres départements il est difficile de les localiser.

Je n'ai pu assister à l'AG de la région Auvergne. Malgré l'indisponibilité de Jean Claude PILANDON qui a dû renoncer à sa fonction de président, Lucette SEGUIN et Alain BUSSET respectivement secrétaire et trésorier ont repris le flambeau à la demande des adhérents.

La section du Limousin qui avait été affectée par le décès de Jacques PRADDAUDE perdure avec Pierre MARTIN l'actuel président, Françoise ROMAIN et leur bureau.

Quant à notre région, Provence Côte d'Azur Corse, Jean-Pierre TROTEBAS a invité le président de la CARCDSF Frank LEFEVRE et Guy MOREL , président sortant, pour un exposé complet de la situation. Cela se passait à la Villa Gaby à Marseille et a attiré de nombreux confrères actifs et retraités.

Le 12 Juin à Paris, j'ai assisté à l'AG de la CNRPL, puisque nous en sommes membres, le sujet sur la Réforme des retraites a été bien évidemment abordé

Le rapport du Docteur Yves DECALF médecin président de la Commission Retraite et Prévoyance de l'UNAPL à laquelle adhère la CNRPL confirme les craintes de toutes les professions libérales : disparition à terme de nos caisses et d'une partie de nos réserves. Pour nous le régime perdurerait et affecterait les adhérents nés à partir de 1963.

Depuis, le rapport de Monsieur DELEVOYE dont nous connaissons déjà quelques orientations est paru.

Les raisons qui sont mises en exergue pour justifier cette réforme sont sans doute valables:

«Nécessité de s'adapter à une nouvelle société dont personne ne peut prévoir l'évolution des différentes branches, croissance aléatoire dont notre système actuel est très dépendant, Mais on ne voit pas très bien comment il pourrait en être autrement et allongement de la durée de vie.» J.P. DELEVOYE Citation exacte

« Contre le chacun pour soi, je retiens le choix d'une mutualisation collective de nos risques individuels. Contre la fragilité des solidarités catégorielles, je fais le choix d'une solidarité de toute la Nation, avec le souci d'un bien-être collectif.»

Tout ceci part certes d'un bon sentiment mais la solidarité nous connaissons, et dernièrement avec l'augmentation de la CSG sans compensation qui a compté dans l'agitation sociale que nous avons connue et qui risque de perdurer.

Pour tous ceux qui ont une adresse mail je vous ai transféré le point de vue de l'UNAPL sur la Réforme en ce qui concerne les professions libérales et vous pouvez le consulter sur notre site.

Sachant que 1 plafond du Revenu Universel est égal environ à 40.000 euros voici ce que serait le pourcentage des cotisations.

| tranche de revenus | tx de cot. plafonné | tx de cot déplafonné | tx global de cot |
|--------------------|---------------------|----------------------|------------------|
| 1 plafond | 25,31 % | 2,81 % | 28,12 % |
| 1 à 3 plafonds | 10,13 % | 2,81 % | 12,94 % |
| au delà | | 2,81 % | 2,81 % |

Bien sûr cette cotisation de solidarité non plafonnée de 2,81 % n'entraînera pas de droits. Et in fine notre caisse complémentaire ne concernerait que ceux dont le revenu est supérieur à 3 plafonds. Nos réserves constituées par plusieurs générations seraient annexées en partie, pour la mise en place du Régime Universel.

Qu'en sera-t-il du pilotage de ce système ? Quelle place sera concédée aux représentants des libéraux ? Encore beaucoup de points en suspens. Les négociations ont repris avec l'UNAPL.

Pour des raisons de calendrier électoral la réforme a des chances de passer en mode furtif.

Restons vigilants, les nouvelles générations ne nous pardonneraient pas notre manque de réaction.

Soyons tous solidaires de ceux qui nous représentent. Espérons que la sagesse prévaudra

Christiane COLZI

Présidente Nationale de l'ASN-CDCR

UNE MISE AU POINT DE MARC TEULON SUR L'AUGMENTATION DE LA CSG...

Mise au point sur l'augmentation de la CSG.....

Malgré le CHANGEMENT de Politiques..Toute vérité n'est pas bonne à dire ! mais si on la maquille un peu ou beaucoup ça peut passer !!!

Un **point de pourcentage** est une unité utilisée pour désigner la différence arithmétique entre deux pourcentages. Par exemple, passer de 5 % à 10 % est une augmentation de **5 points de pourcentage, et non une augmentation de 5 % mais une augmentation de 100 %.**

Enfumage correspond au fait de donner de fausses informations ou indications. **Non, la CSG n'a pas augmenté que de 1,7 % !**

Ce n'est pas une augmentation de 1,7%, mais un ajout de 1,7 points !

Pour exemple une retraite genre CNAV d'environ 1270 € BRUT.

En 2017 la CSG était de 6,60 % soit une retenue de $1270 \times 6,6\% = 83,42$ €.

Après les 1,7% (de points) supplémentaires...

En 2018 la CSG devient à 8,3% la retenue devient $1270 \times (6.6\% + 1.7\%) = 105,41$ €

Donc $1,7\% / 6,6\%$ = augmentation de 25,76 %

Passer de 83,42 € à 105,41 € c'est « de facto » une augmentation de 25.76% !

Il faut faire très attention au vocabulaire employé par les journalistes et les ministres qui souvent laissent dire des choses comme une augmentation de 1,7%

alors qu'**ils savent très bien que ce sont des POINTS**

d'augmentation du pourcentage et non l'augmentation concrète qui résulte du changement en question.

Donc si vous additionnez deux nombres comme 6,6% et 1,7% ce sont des POINTS que vous manipulez et non des pourcentages.

Si la CSG n'avait été augmentée que de 1,7% le nouveau taux serait :

$$6,6\% \times (1 + 1,7\%) = 6,712\%$$

La différence de taille du "**suppositoire**" devrait vous inciter à ne plus jamais

confondre POINT et POURCENTAGE. (Suppositoire plutôt de la taille d'un cigare)

Beaucoup de retraités n'ont pas internet, et certains qui sont équipés n'utilisent pas les réseaux sociaux et ce ne sont pas les médias qui vont les informer efficacement sur les actions qui sont en préparation.

Pour preuve, le nombre de retraités qui n'ont découvert l'impact de la hausse de la CSG sur leur pension qu'en février alors qu'il était possible de calculer ce montant dès l'annonce de cette mesure par Macron lors de la campagne de l'élection présidentielle.

SIMPLE MISE AU POINT : le prélèvement au titre de la CSG a augmenté de 25,76% en un an :

Marc TEULON

ACTUALITÉS SUR LA CNRPL

Comme vous le savez, nous adhérons à la Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales elle-même composante de la Confédération Française des Retraités.

J'ai participé le 16 Mai à son Assemblée Générale à la Maison des Professions Libérales à Paris. Bien sûr, le sujet primordial est la réforme des retraites et l'inquiétude à propos de nos réserves.

Le président Guy Robert a assisté au lancement de la réforme, au Sénat par Jean-paul Delevoye Haut Commissaire nommé à ce lourd chantier. Le modèle nordique qui nous est proposé concernait 8 millions de personnes, chez nous l'échelle est différente.

6 blocs de concertation sont prévus avec 6 organisations syndicales et 4 patronales (dont pour nous l'U2P) en mai et juin, puis en juillet. Ces orientations écrites sur le plan technique seront relayées ensuite par la Ministre de la Solidarité sur le plan politique pour le vote de la loi avec application pendant le quinquennat suivant .

Une concertation a eu lieu le 19 Juin.

Guy Robert nous tiendra au courant, 3 points pour lui sont essentiels

- la pérennité du caractère libéral de nos professions*
- la liberté d'action pour la complémentarité,*
- que les réserves des libéraux soient consacrées exclusivement aux libéraux.*

Le 6 Décembre au Congrès de l'UNAPL je participerais à l'atelier concernant la protection sociale.

Cette réforme ne sera pas un long fleuve tranquille, mais l'Union fait la force.

Christiane COLZI-VITEL

Beaucoup d'entre nous ont reçu fin août une lettre émanant de La Médicale de France, ayant pour objet la « Résiliation du contrat Aide immédiate au décès » à effet du 31 décembre 2019. La surprise a été grande, sachant que ce contrat était souscrit depuis de nombreuses années par de nombreux retraités afin de faire face, lors d'un décès, aux dépenses urgentes.

Il aurait été judicieux d'accompagner cette missive, d'une lettre expliquant la nécessité d'une telle mesure. C'est pourquoi il nous a semblé opportun de vous éclairer sur ce sujet.

Pendant plus de trente ans le Conseil National de l'Ordre gérait ce contrat. Mais en 2006, un Conseiller d'Etat, jugea que l'Ordre était dans l'illégalité, en ne respectant pas le code des assurances. Il fut donc confié à la société PREDICA assureur, la gestion étant déléguée à La Médicale de France.

Les praticiens affiliés continuèrent à cotiser lors des appels annuels de l'assureur, mais les jeunes confrères étant dans l'ignorance de ce contrat, le nombre d'adhésions passa de 12000 en 2006 à moins de 6000 en 2019.

Ce contrat n'étant plus équilibré entre les cotisations perçues, les sommes à redistribuer ainsi que l'âge des cotisants, le C N O, la Médicale de France et Prédica ont décidé de mettre un terme à ce contrat, sachant que les garanties seront assurées jusqu'au 31 décembre 2019.

Si on peut comprendre cette décision, que certains qualifient de « sage », on ne peut que regretter l'absence de publicité et d'information par l'Ordre National, ce qui aurait permis d'assurer un nombre suffisant de cotisants et la pérennisation de ce contrat.

J P TROTEBAS

P.S Depuis l'Ordre National, bien tardivement, a adressé aux cotisants une lettre expliquant les raisons de l'arrêt inéluctable de ce contrat.

COLLOQUE

Organisé par
l'Association
Dentaire de Provence



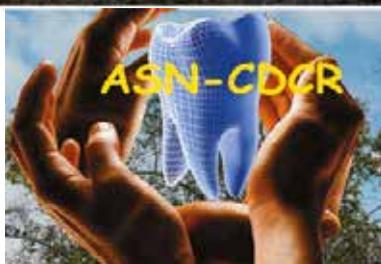
“ La Retraite aujourd’hui - demain ”

JEUDI 7 MARS 2019

VILLA GABY
MARSEILLE



ORGANISATION GÉNÉRALE : MCO Congrès
Villa Gaby - 285 Corniche JF Kennedy - 13007 Marseille
Tél. : +33 (0)4 95 09 38 00 - www.mcocongres.com



LA RETRAITE PRÉSENTE ET AVENIR.....

Le jeudi 7 mars nous avons participé, en association avec l'A.D.P. et la CARCDSF à un colloque sur la future réforme des retraites voulue par le gouvernement et principalement sur celle des professions libérales.

C'est la société M C O, organisatrice de nombreux congrès scientifiques, qui nous a hébergés à la Villa GABY, les orateurs étant Frank LEFEVRE, président de notre caisse de retraite, et Guy MOREL vice- président.

Plus de 150 personnes étaient présentes, et on pouvait reconnaître dans l'auditoire le président et le trésorier de l'Ordre départemental des BdR, la présidente nationale de l'ASN-CDCR, les représentants de l'A R S, plusieurs présidents d'association comme :

« Maryse pour la vie » qui œuvre pour les dons d'organes

Après un bref rappel de ce qui a été à l'origine de la création des différentes retraites en France et en Europe, Guy MOREL nous a éclairé sur la gestion financière de notre caisse d'où il ressort que, sur le plan comptable, nos réserves accumulées grâce à la rigueur de nos administrateurs, permettraient de faire face aux paiements des retraites pendant plus de 8 ans sans apport. Vous pouvez retrouver toutes ces données dans « Le Mag' » N°3 d'août 2019.

Après une pause- café offerte par la MACSF grâce à l'obligeance de Mr CHIALVA responsable d'agence, Frank LEFEVRE a abordé le sujet épineux du devenir de nos retraites.

La réforme voulue par le gouvernement et pilotée par le haut-commissaire Jean-Paul DELEVOYE, prévoit un système universel de retraite pour tous, comprenant un système par répartition, un régime universel fonctionnant par points, des points transformés en pension, un départ à taux plein variant entre 62 et 67 ansce qui correspond pour nous à l'organisation de notre système de retraite gérée par notre caisse, mais est loin de satisfaire nombre de salariés qui bénéficie aujourd'hui de régimes beaucoup plus favorables.

Beaucoup de Caisses de Retraite, à la suite d'une mauvaise gestion, étant en cessation de paiement, il serait tentant pour nos gouvernants de faire « main basse » sur nos réserves afin d'équilibrer leur système universel.

C'est pourquoi notre président Frank LEFEVRE, représentant la CARCDSF, en association avec les représentants de 6 professions libérales, notamment Pharmaciens, Vétérinaires,

Masseurs kinésithérapeutes, regroupés en Association CARPIMKO,(Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Pédicures, podologues orthophonistes et orthoptistes) Notaires, Experts-comptables, a participé à l'élaboration d'un Livre Blanc sous le sigle PRO' ACTION RETRAITE, dans lequel les professionnels indépendants assurent leur attachement à la gouvernance par leurs pairs de leur système de retraite et de protection sociale. Ils prônent une articulation harmonieuse entre le futur régime universel et les régimes complémentaires. Vous trouverez sur notre site l'intégralité de ce Livre Blanc. Adresse du site : asn-cdcr.com par Google, rubrique « actualités »)

Depuis, Emmanuel MACRON, sentant les réticences des représentants des professions libérales, a tenu à les rassurer en promettant de ne pas toucher aux réserves accumulées dans des caisses dédiées. En l'état actuel des discussions avec les représentants des 42 systèmes de retraites existants en France, la retraite universelle ne serait applicable pas avant 2025, avec une stabilisation vers 2040 !!!!!

Pour finir Frank LEFEVRE a conclu en ces termes : Universalité ne doit pas signifier Unicité ni Uniformité.

Avant de nous séparer, un magnifique buffet a été offert aux participants par l'Association Dentaire de Provence et la Caisse de Retraite sur la terrasse de la Villa GABY.

Jacques JAUSSERAN et Jean-Pierre TROTEBAS

N.B. adresse du site : par google : asn-cdcr.com

1

QUE CHANGERA L'INSTAURATION D'UN RÉGIME UNIVERSEL À POINTS ?

Le nouveau système restera, comme le régime actuel en annuités, un système de retraite par répartition où les actifs cotisent pour les retraités du moment. La différence, c'est que chaque euro versé permettra d'accumuler un certain nombre de points ou de dixièmes de point. Quel que soit le statut (salarié, fonctionnaire, indépendant) et le moment de la carrière, cet argent

cotisé générera les mêmes droits à pension. Il n'y aura donc plus, théoriquement, de lien entre le nombre de points et la durée de cotisation, comme c'est le cas actuellement. Quelqu'un qui aura cotisé beaucoup sur une période courte pourra avoir la même retraite que celui qui aura cotisé autant mais sur une période plus longue.

2

COMMENT CELA FONCTIONNERA-T-IL ?

Les cotisations versées au cours de la carrière seront converties en points, selon une « valeur d'achat ». Ces droits devraient ensuite être revalorisés tout au long de la carrière en fonction de l'évolution moyenne des salaires (ou de la masse salariale globale pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actifs) afin de garantir que 1 euro cotisé en début du parcours professionnel donne la même valeur qu'en fin de parcours. Au moment de la retraite, les points sont convertis en euros de pension, en fonction d'une « valeur de service ». Pour garantir

l'équilibre financier du système, cette « valeur de service » du point devrait être liée, d'une manière ou d'une autre, à l'évolution du nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités, influencée notamment par la tendance à la hausse de l'espérance de vie. Plus cette dernière augmentera, plus la valeur du point baissera, ce qui poussera les actifs à prendre leur retraite plus tard, à moins de partir avec une pension réduite. Chacun retrouverait donc une liberté de choix sur son âge de départ.

3

QUELLE SERA LA PÉRIODE DE TRANSITION ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU SYSTÈME ?

Les actifs à moins de cinq ans de la retraite ne seront pas concernés par la mise en place du système par points. Le nouveau dispositif pourrait entrer en vigueur cinq ans après l'adoption de la loi, dont le vote interviendrait en 2020, donc en 2025, voire en 2026. Les personnes âgées de 62 ans à cette date (nées en 1963 ou 1964) qui feraient valoir leurs droits à la retraite seraient les premières à voir leurs pensions calculées en points. Ce délai permet de voir venir la bascule, veulent croire les équipes du haut-commissaire. Il faut du temps pour préparer les systèmes informatiques

des 42 caisses existantes et tenir compte d'éventuels imprévus. « Aucune cohabitation entre les deux systèmes ne subsistera lors de la transition, puisqu'un transfert dans le nouveau système aura lieu, qui concernera tous les droits acquis, à l'euro près », assuré Jean-Paul Delevoye au Sénat fin 2018. Au moment du départ à la retraite d'une personne aujourd'hui active, on pourrait alors calculer la pension en convertissant les droits acquis dans l'ancien système en points puis en ajoutant ceux gagnés dans le nouveau système à partir de 2025.

4

QUI GÉRERA LE NOUVEAU RÉGIME ?

Il devrait être administré par un établissement public, créé à cette occasion. Il serait chargé notamment de déterminer chaque année la valeur du point, ses critères d'évolution ... les organisations patronales et syndicales craignent une étatisation

sur le modèle de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) alors qu'elles gèrent aujourd'hui les retraites complémentaires du privé, notamment.

5

LES PARENTS BÉNÉFICIERONT-ILS DE MAJORATIONS ?

Actuellement, les femmes bénéficient de trimestres supplémentaires par enfant (huit dans le privé, deux dans le public), et les deux parents ont droit à une majoration de leur pension à partir du troisième. Dans le privé, elle est de 10 % et, dans le public, de 10 % pour trois enfants,

15 % pour quatre, 20 % pour cinq. Dans le système par points, ces dispositifs sont remplacés par des points bonus accordés grâce à la solidarité nationale, à enveloppe financière constante. Contrairement à aujourd'hui, ils devraient être attribués dès le premier enfant.

6

COMMENT LES RETRAITES SERONT-ELLES REVALORISÉES AU FIL DU TEMPS ?

Deux options sont possibles: une revalorisation en fonction de l'évolution de l'inflation, comme c'est le cas actuellement, ou une revalorisation plus ou moins alignée sur l'évolution des salaires des actifs. Un dilemme important qui n'est pas encore tranché. La revalorisation sur les prix a le mérite de garantir que les retraités ne perdent pas de pouvoir d'achat quand l'économie va mal. La revalorisation sur les salaires permet de lier les retraites aux performances de l'économie française et garantit

l'équilibre financier. Quand tout va bien, les pensions augmentent plus vite qu'avec l'indexation sur l'inflation. En revanche, le risque est qu'elles se dévaluent quand les salaires stagnent. Autre inconvénient de l'indexation sur les salaires, il faudra que la pension de départ soit un peu plus faible pour compenser une augmentation plus dynamique. Une revalorisation sur les salaires présente aussi le défaut de pénaliser ceux qui ne vivent pas très longtemps à la retraite.

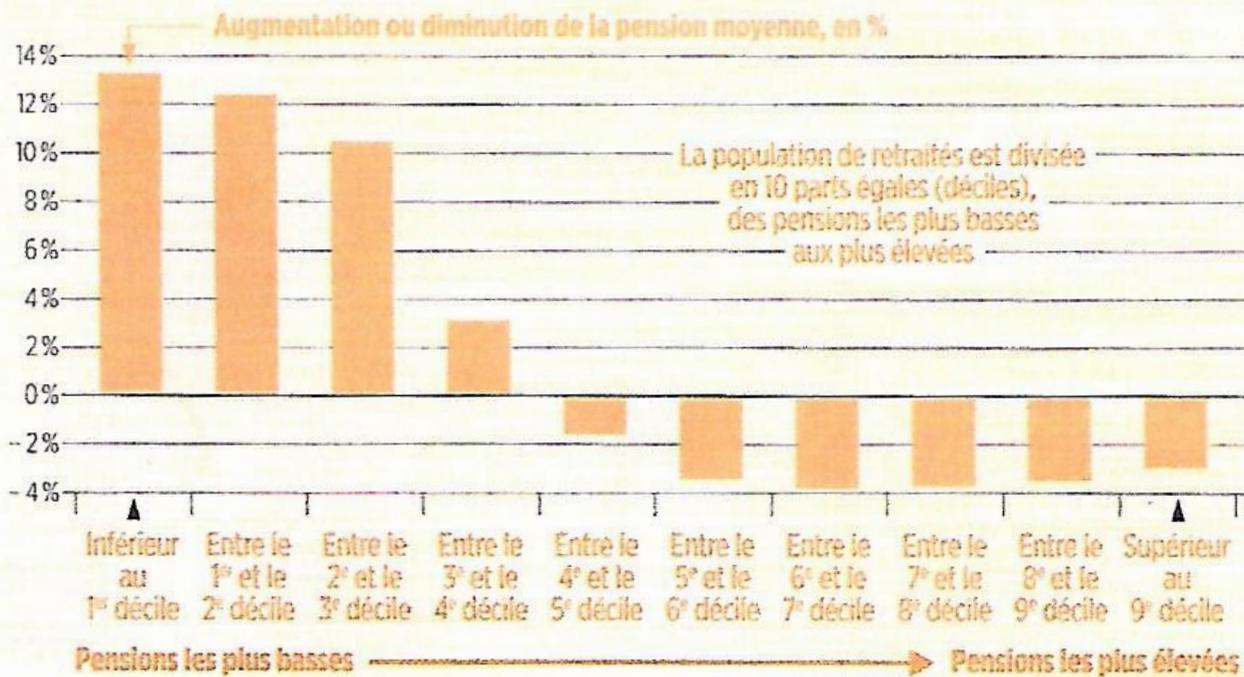
LA PRISE EN COMPTE DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CARRIÈRE FERA-T-ELLE BAISSER LES RETRAITES DES SALARIÉS AUX REVENUS MODESTES ?

Lorsque que l'on se penche sur les effets des règles actuelles du système de retraite, hors dispositifs de solidarité, on s'aperçoit qu'il augmente les inégalités observées pendant la vie active! Un chiffre simple permet de s'en rendre compte. Pour les salariés (du public ou du privé) nés entre 1955 et 1964, les rémunérations des 10 % les plus aisés sur l'ensemble de la carrière sont 5,85 fois plus élevées que celles des 10 % les plus modestes, selon le Conseil d'orientation des retraites. A la retraite, c'est 6,66 fois plus ... Heureusement, le système actuel ajoute environ 20 % de droits à pension issus de dispositifs de solidarité, ce qui permet de corriger les défauts des règles elles-mêmes. L'écart redescend ainsi de 6,66 à 4. « La réforme en cours offre une bonne opportunité pour améliorer les éléments redistributifs du système. Les règles actuelles tendent à opérer une redistribution à l'envers avant la prise en compte d'instruments correctifs comme la validation de trimestres non cotés », explique Hervé Boulhol, de l'OCDE. Il est donc possible, dans un dispositif par points bien conçu, d'obtenir le même niveau de redistribution avec moins de dépenses de solidarité, ou d'accroître la solidarité

par rapport à la situation actuelle. Dans l'OCDE, il n'y a plus que quatre ou cinq pays, outre la France, l'Espagne, la Slovénie, les Etats-Unis et l'Autriche, qui ne prennent pas en compte l'ensemble de la carrière pour le calcul des pensions de retraite. Et ce n'est pas un hasard. Ce sont aujourd'hui les personnes qui ont les salaires les plus élevés en fin de parcours qui profitent le plus de la référence aux six derniers mois dans le public et aux vingt-cinq meilleures années dans le privé. Cela efface les années les moins favorables de leur carrière. « Le système actuel est favorable aux carrières constantes et ascendantes, et très défavorable aux carrières heurtées, courtes et à temps partiel », martèle Jean-Paul Delévoe. Pour le comprendre, imaginons un premier individu qui a touché 1 000 euros de salaire toute sa carrière et un second qui a perçu 1 000 euros en moyenne en passant de 800 à 1 200 euros au cours de ses vingt-cinq meilleures années. Leur parcours est similaire, mais le premier aura droit à une pension 10 % moins élevée que le second.

Que change l'application du système par points ?

Effets du passage du calcul de la pension des salariés sur les 25 meilleures années à l'ensemble de la carrière



Source : simulations CNAV sur les nouveaux retraités monopensionnés de 2010.

8

À QUOI LES CHÔMEURS OU LES PERSONNES MALADES AURONT-ILS DROIT ?

Au nom de la solidarité financée par l'Etat, le nouveau régime prévoit de leur accorder des points. Reste à déterminer combien et à quelles conditions

9

QUE DEVIENDRONT LES RÉSERVES DES RÉGIMES EXCÉDENTAIRES DE RETRAITE ?

L'établissement public fondé pour gérer le nouveau régime devrait accueillir les réserves des régimes excédentaires tels que les 71 milliards amassés par l'Agirc-Arrco. Pour le Medef et certains syndicats, le risque existe que cette somme serve à renflouer les régimes déficitaires ou soit pompée par l'Etat pour réduire les déficits publics.

10

Y AURA-T-IL UN ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE ?

En principe, la mécanique du système par points permet de s'en passer. Néanmoins, Jean-Paul Delevoye préconise de maintenir l'âge légal de départ à 62 ans afin d'éviter des départs trop précoces avec des pensions trop faibles. Ce serait en fait l'âge légal minimal, sauf pour d'éventuelles dérogations pour carrières longues ou pénibles. Pour inciter encore plus les Français à allonger leur carrière et éviter une baisse générale des retraites un système de décote et de surcote pourrait être mis en place, ce qui inaugurerait de fait un âge pivot, probablement autour de 64 ans. Mais cette piste suscite l'opposition de la CFDT.

11

QUE PERCEVRONT LES VEUF OU VEUVES ?

L'objectif de Jean-Paul Delevoye est de revoir les modalités de versement des pensions du défunt à la personne survivante pour harmoniser les différentes règles existantes d'un régime à l'autre. Avec un véritable changement de philosophie à la clé. Contrairement au système actuel, qui accorde au veuf ou à la veuve 50 % de la pension du défunt dans le régime de base (sous conditions de ressources) et 60 % dans les régimes complémentaires, la réversion nouvelle formule n'aurait plus qu'un objectif : maintenir le train de vie antérieur du couple. Pour y parvenir, le nouveau système devrait permettre au conjoint survivant de toucher jusqu'à 66 %, voire un peu plus (le taux n'est pas encore fixé), des deux pensions que le couple aurait perçues avant le décès. Une nouvelle règle qui va faire des

gagnants et des perdants. Ceux qui n'ont jamais travaillé seront favorisés puisqu'ils toucheront plus de 66 % de la pension du défunt, contre 60 % au maximum aujourd'hui. Les couples avec de forts écarts de pension devraient aussi être gagnants lorsque le survivant est celui qui a la retraite la plus faible. En revanche, si le veuf ou la veuve est celui qui a déjà la meilleure pension, il ou elle devrait être perdant. Autres questions à trancher : à quel âge le conjoint du défunt pourra-t-il percevoir la pension de réversion ? Faudra-t-il qu'il soit lui aussi à la retraite ? Y aura-t-il une durée minimale de mariage ? En cas de plusieurs mariages, un partage des droits sera-t-il effectué comme actuellement ? L'extension de la réversion aux concubins et pacésés, envisagée par Emmanuel Macron, a été écartée.

QUAND DES CHOIX S'IMPOSENT

L'allongement de la durée de vie en bonne santé est évident, mais pour certains il arrive que le maintien à domicile ne soit plus possible, temporairement ou définitivement.

Plusieurs solutions sont envisageables . en fonction du degré de dépendance.

Les **EHPAD** (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

Les **USLD** (Unités de soins de longue durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans . Elles sont adossées à un établissement hospitalier. Les moyens médicaux qui y sont mis en oeuvre sont plus importants que dans les EHPAD ce sont des structures hospitalières s'adressant à des personnes très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante .

Des prises en charge en EHPAD sont possibles en lien avec le maintien à domicile : il permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une courte durée : sortie d'hospitalisation ou défaillance des aidants.

Les accueils de jour : les personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent chez elles peuvent être accueillies une à plusieurs journées par semaine dans une structure mettant en place un accueil de jour. Un accompagnement individualisé y est proposé et, le plus souvent apporte un soutien aux proches aidants.

Il existe différentes prises en charge en EHPAD des troubles de la désorientation :

Les Unités protégées : Les unités ALZHEIMER sont généralement des services de petite taille au sein d'un EHPAD. Elles ont une capacité d'accueil de 10 à 20 résidents. Les chambres y sont souvent réparties autour d'une salle commune qui permet de partager le repas et les activités collectives. la configuration des lieux doit être conçue pour être apaisante pour les personnes qui peuvent y déambuler comme bon leur semble.

Les **UHR (Unités d'hébergement renforcées)** aménagées dans les EHPAD accueillent nuit et jour des personnes âgées ayant une maladie d' ALZHEIMER ou une maladie apparentée entraînant des troubles comportementaux importants.

Les **PASA (poles d'activité et de soins adaptés)** sont des espaces aménagés au sein des EHPAD destinés à accueillir durant la journée des résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'ALZHEIMER ou d'une maladie neuro -dégénérative et ayant des troubles du comportement modérés

Quels sont les tarifs en EHPAD ?

Le tarif se décompose en 3 postes:

| | | |
|--------------------------|-------|---|
| Tarif Soins | réglé | par l' Assurance Maladie |
| Tarif Hébergement | réglé | par le Résident ou le département si Admis à l'Aide Sociale |
| Tarif Dépendance | réglé | par le Département et le résident en fonction |

La Dépendance comporte 6 niveaux ou GIR qui déterminent la valeur de l'APA Aide Personnelle à l'Autonomie, affectée à chaque partient). Cette aide est modulée en fonction des revenus du pensionnaire.

La réforme de la dépendance (décret du 21 Décembre 2016)a instauré un calcul unique pour la détermination de l'enveloppe Dépendance de chaque EHPAD

Ce sont les Départements qui financent l'APA et en déterminent le montant qui est versé en une dotation globale annuelle versée par douzième. 3 tarifs différents sont arrêtés en fonction du degré de perte d'autonomie des personnes accueillies dans les établissements.

L'allongement de la durée de vie en bonne santé est évident, mais pour certains il arrive que le maintien à domicile ne soit plus possible, temporairement ou définitivement.

Plusieurs solutions sont envisageables . en fonction du degré de dépendance.

Les **EHPAD** (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.

Les **USLD** (Unités de soins de longue durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans . Elles sont adossées à un établissement hospitalier. Les moyens médicaux qui y sont mis en oeuvre sont plus importants que dans les EHPAD ce sont des structures hospitalières s'adressant à des personnes très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante .

Des prises en charge en EHPAD sont possibles en lien avec le maintien à domicile : il permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une courte durée : sortie d'hospitalisation ou défaillance des aidants.

Les accueils de jour : les personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent chez elles peuvent être accueillies une à plusieurs journées par semaine dans une structure mettant en place un accueil de jour. Un accompagnement individualisé y est proposé et, le plus souvent apporte un soutien aux proches aidants.

Il existe différentes prises en charge en EHPAD des troubles de la désorientation :

Les Unités protégées : Les unités ALZHEIMER sont généralement des services de petite taille au sein d'un EHPAD. Elles ont une capacité d'accueil de 10 à 20 résidents. Les chambres y sont souvent réparties autour d'une salle commune qui permet de partager le repas et les activités collectives. la configuration des lieux doit être conçue pour être apaisante pour les personnes qui peuvent y déambuler comme bon leur semble.

Les **UHR (Unités d'hébergement renforcées)** aménagées dans les EHPAD accueillent nuit et jour des personnes âgées ayant une maladie d' ALZHEIMER ou une maladie apparentée entraînant des troubles comportementaux importants.

Les **PASA (poles d'activité et de soins adaptés)** sont des espaces aménagés au sein des EHPAD destinés à accueillir durant la journée des résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'ALZHEIMER ou d'une maladie neuro -dégénérative et ayant des troubles du comportement modérés

Quels sont les tarifs en EHPAD ?

Le tarif se décompose en 3 postes:

| | | |
|--------------------------|-------|---|
| Tarif Soins | réglé | par l' Assurance Maladie |
| Tarif Hébergement | réglé | par le Résident ou le département si Admis à l'Aide Sociale |
| Tarif Dépendance | réglé | par le Département et le résident en fonction |

La Dépendance comporte 6 niveaux ou GIR qui déterminent la valeur de l'APA Aide Personnelle à l'Autonomie, affectée à chaque partient). Cette aide est modulée en fonction des revenus du pensionnaire.

La réforme de la dépendance (décret du 21 Décembre 2016)a instauré un calcul unique pour la détermination de l'enveloppe Dépendance de chaque EHPAD

Ce sont les Départements qui financent l'APA et en déterminent le montant qui est versé en une dotation globale annuelle versée par douzième. 3 tarifs différents sont arrêtés en fonction du degré de perte d'autonomie des personnes accueillies dans les établissements.

A qui s'adresser ?

Les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées ont différentes dénominations en fonction des départements. Le nom le plus courant est le CLIC : centre local d'information et de coordination gérontologique.

Que fait le point d'information local ?

Les personnes âgées et leurs proches peuvent trouver au point d'information local dédié aux personnes âgées tous les renseignements nécessaires pour faire face à une situation de perte d'autonomie.

Les points d'information locaux ont une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leurs familles.

Pour quelles démarches s'adresser au point d'information local ?

Avant d'entamer toute démarche, il est intéressant d'aller se renseigner au point d'information local où tous les renseignements locaux sont centralisés.

Les conseillers qui y travaillent sont en mesure de donner des renseignements :

- **sur les démarches à accomplir en fonction du besoin : demande d'APA (allocation personnalisée d'autonomie), demande de mise sous protection juridique...**
- **sur l'offre de services d'aides à domicile, de portages de repas, d'établissements d'hébergement...**

Pour trouver le point d'information local le plus proche de chez vous, consulter l'annuaire du portail.

Au niveau de notre caisse de retraite

Plusieurs aides sont proposées pour les petites retraites et les cas de détresse particuliers. C'est le Fonds d'action sociale (FAS)

Le Fonds d'action sociale a pour objet d'attribuer des aides financières aux adhérents qu'ils soient actifs ou retraités ou à leurs ayants droit en difficulté. Il est alimenté par les majorations de retard, une partie des revenus financiers, d'éventuels dons et legs, par un prélèvement sur les cotisations décidé chaque année par le conseil d'administration et par une dotation de la CNAVPL.

Le fonds d'action sociale étant réservé aux plus démunis, la demande est subordonnée à des conditions particulières telles que les ressources, le patrimoine, la situation familiale du conjoint et de ses enfants et la nature de la demande.

La commission d'action sociale décide de l'attribution des aides. Elle se réunit trois fois par an. Elle est constituée par des administrateurs de la CARCDSF. Jean-Pierre Trotebas y a siégé jusqu'à cette année mais le passage de 28 à 20 administrateurs de la caisse a écourté son mandat.

Qui peut demander une aide au fonds d'action sociale ?

- Les affiliés cotisants ou pensionnés de la CARCDSF.
- Les ayants-droit, pensionnés de la CARCDSF (conjointes/veuves/enfants d'un affilié).
- Les conjointes, non pensionnées de la CARCDSF si elles ne relèvent pas d'un autre régime de retraite.

Quelles sont les aides du fonds d'action sociale ?

- **Aide relative à la santé**

Cette aide est destinée à financer les restes à charge des frais de santé

- **Aide pour l'hébergement en établissement pour personnes âgées**

Cette aide est destinée à prendre en charge une partie des frais d'hébergement en établissement de retraite ou en résidence sénior.

- **Aide relative à l'adaptation de l'habitat et la prévention de la perte d'autonomie**

- **Aide ménagère**

- **Secours divers**

Cette aide est destinée à prendre en charge :

- Les dépenses de la vie quotidienne
- Frais d'obsèques.
- Cadeaux aux centenaires.

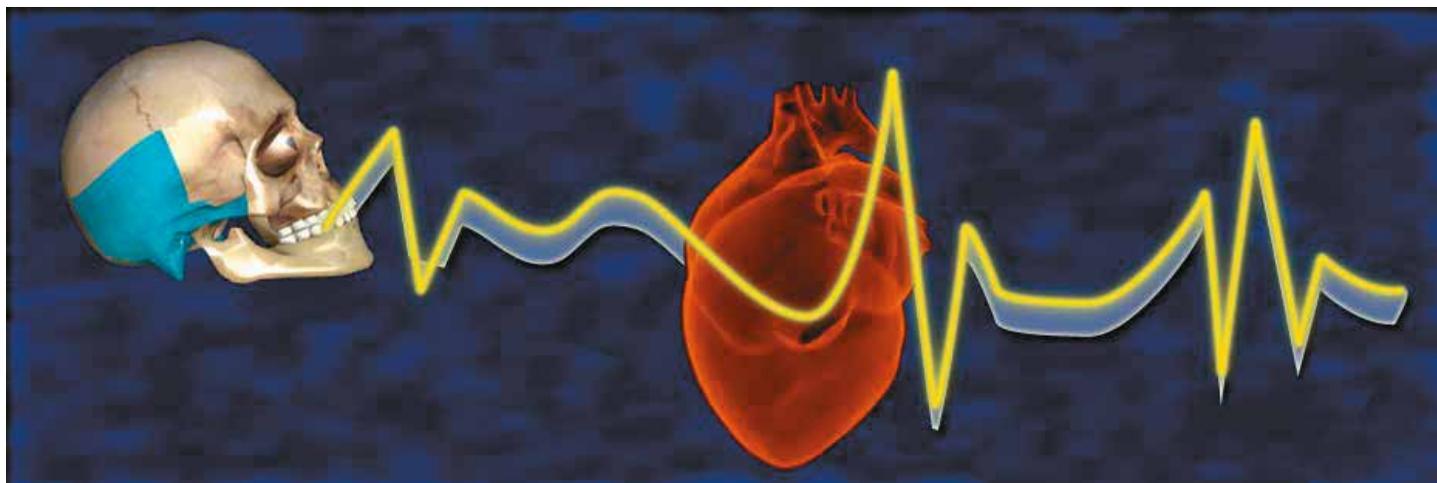
Tous ces dispositifs doivent pouvoir aider les familles qui ainsi ne seront pas désorientées face à une situation nouvelle.

Pour terminer un peu d'humour... **vous avez bien lu !**

la CARCDSF prévoit un cadeau pour les centenaires, alors



**Tenons Bon
et veillons à ce que ce soit maintenu dans la Réforme !**



L'Érétisme cardiaque de cause dentaire.

J'ai toujours reçu de la part de mes collègues, médecins des hôpitaux de Marseille le témoignage d'une ouverture d'esprit extrêmement favorable à une éventuelle cause dentaire devant des étiologies mal définies.

Durant les 10 années passées dans ma consultation sur la douleur, ouverte par le directeur de l'Assistance Publique à mon intention, je tiens à préciser que, outre les problèmes relevant de la dent elle-même, le Doyen **Raymond SANGIUOLO** tenait à ce que dans sa Faculté figurât une consultation sur le dysfonctionnement des mâchoires.

A l'époque, il avait compris que de nombreux troubles douloureux, divers et de cause mal définies pouvaient provenir d'un mauvais fonctionnement des mâchoires et des dents. Il m'avait donné mission d'approfondir le problème étant donné mon axe de recherche fondamentale que j'avais exercé au C.N.R.S.

C'est ainsi que l'on m'a adressé des centaines de patients en provenance de tous les coins de France.

Tous des cas très particuliers aux symptômes divers et variés. Ils étaient en général, très éloignés de la sphère buccale.

J'ai donc pu, à partir de milliers de cas traités avec succès, déduire et prouver par les résultats obtenus qu'il existait un lien étroit entre la sur-stimulation des récepteurs tactiles dentaires et des entités comme la fibromyalgie, le syndrome de fatigue chronique, les vertiges idiopathiques, les acouphènes (bourdonnements), les migraines, les crampes

nocturnes dans les mollets (découverte personnelle), maladie de Ledderhose... la liste n'est pas close !

Pour en revenir au sujet de cet article, à savoir l'érétisme cardiaque, c'est par centaines que, fortuitement j'ai eu le bonheur de débarrasser des patients de leurs prises de beta-bloquants voire de leurs anxiolytiques suite à des palpitations récurrentes.

Comment ?

Simplement en stoppant la crispation continue de leur mâchoire dents serrées = Bruxisme centré. Par le biais de la technique Hartmann-Bratslavski moyen bien simple Ô combien efficace décrit dans notre article

Érétisme cardiaque (Un retard français de 24 ans face aux anglophones), cf bibliographie en bas de page

Définition de Wikipedia :

Ce n'est pas une maladie, mais plutôt un état au cours duquel le cœur se met à battre plus vite ou donne l'impression de battre plus vite. En fait cela entraîne des sensations de palpitations, comme si le cœur battait plus fort . Il y a donc une forte composante émotionnelle et psychologique dans cet état qui est dû à un excès de tonus sympathique en rapport avec le système nerveux et les glandes surrénales.

CAUSES

* Cette sensation peut aussi témoigner de maladies comme l'hyperthyroïdie .

* Dans les cas où cet état est gênant le médecin peut donner des bêta-bloquants ou des anxiolytiques.

La cause dentaire :

– N'importe quel médecin accepte, sans sourciller, qu'une pression, les yeux fermés, sur la cornée, innervée par le Nerf ophtalmique (V1) provoque une bradycardie (ralentissement de la fréquence du cœur) c'est un réflexe vagal.

– Il s'agit d'un réflexe oculo-cardiaque (par excitation du nerf vague cardio-modérateur)

– Le même médecin reste incrédule quand on lui soutient qu'une pression maintenue sur les dents, voire un grincement via les récepteurs tactiles dentaires que nous avons décrits sur le plan international il y a 41 ans entraîne une tachycardie (accélération de la fréquence du cœur). Il s'agit également d'un réflexe vagal.

Dans le premier cas ralentissement de la fréquence cardiaque : il y a une stimulation du nerf vague (X) à point de départ du (V1) qui innerve la cornée.

Dans le deuxième cas il y a une **inhibition** du nerf vague (X) cardio-modérateur à point de départ du (V2) et du (V3) qui innervent les dents.

Les dents en contact permanent sont innervées par le nerf maxillaire (V2) et le nerf mandibulaire (V3) .

L'excès de tonus sympathique, classiquement évoqué , n'est pas exact Il s'agit d'un réflexe dento – cardiaque appelé : palpitations ou éréthisme cardiaque (par inhibition du nerf vague parasympathique).

Cette tachycardie est due à une inhibition du nerf vague parasympathique (X) nerf cardio-modérateur par les récepteurs tactiles dentaires, lesquels ont deux propriétés (**l'excitation** ou **l'inhibition**). Stopper le serrement continu des dents supprime les palpitations, reprendre le serrement réveille les palpitations.

C'est Daniel Menetrey, Ex Directeur du Laboratoire de Neurobiologie C.N.R.S. Paris qui en parlant du

nerf trijumeau (V1, V2, V3) a démontré la possibilité à propos de la vessie de l'existence de réflexe somato-viscéral.

L'action délétère des récepteurs tactiles dentaires continuellement stimulés le jour et/ou la nuit sur le système végétatif.

Notre expérience clinique, nous a permis d'observer que ce réflexe s'appliquait pour le cœur objet de ce document, ainsi que pour d'autres viscères.../....

Exemple : l'intestin.

J'ai pu ainsi convaincre ainsi le Pr J.P Bernard chef du service d'Hépatogastro-Entérologie de l'Hôpital de la Timone à Marseille du lien entre les récepteurs tactiles dentaires sur-stimulés et les troubles intestinaux appartenant au Syndrome du Colon Irritable.(S.C.I.).

En conclusion, il faut retenir que le nerf trijumeau (V) possède trois branches (V1, V2, V3), qui ont sur le nerf vague une action différente. Le (V1), nerf des yeux : excite le nerf vague (X), les (V2) dents du haut, (V3) dents du bas, inhibent le nerf vague (X). Il est à noter que ces palpitations sont souvent associées à l'insomnie, plus exactement à un trouble du sommeil, de l'endormissement en particulier.

Le Nerf Trijumeau n'est pas simplement le nerf de la névralgie faciale , comme d'aucuns tendent à le reconnaître.

Bibliographie

...et ouvrez la référence bibliographique pour accéder à l'article original

Okeson JP, Philips BA, Berry DTR, Baldwin RM (1994) Nocturnal bruxing events : A report of normative data and cardio-vascular response J Oral Rehabil 21 : 623-30

Pr HARTMANN

Je suis actuellement post-doctorante dans le laboratoire du Dr Hearn Jay Cho, Hématologue et oncologue spécialisé dans le cancer du myélome multiple (MM) au sein du « Tisch Cancer Institute » de l'hôpital Mount Sinai à New York. Je travaille sur le développement d'un vaccin thérapeutique contre le myélome multiple basé sur les néo-antigènes et dont le principe pourrait être appliqué à d'autres types de cancers. Je suis immunologue de formation spécialisée dans le développement de vaccins contre les maladies infectieuses et le cancer et j'ai obtenu mon doctorat en Immunologie à l'Université de Nice Sophia-Antipolis en 2014. Le MM est un cancer de la moelle osseuse qui atteint les personnes âgées en moyenne de 65 ans et plus. Il touche les plasmocytes de la moelle osseuse qui sont des lymphocytes B en dernière phase de différenciation responsables de la production d'anticorps en réponse à des pathogènes. Ces plasmocytes nichés au niveau de la moelle osseuse assurent le maintien des niveaux d'anticorps dans la circulation tout au long de notre vie. Lorsque ces plasmocytes subissent des mutations, ils prolifèrent de manière incontrôlée, secrètent des quantités très élevées d'immunoglobulines mutées ou de chaînes légères et envahissent la moelle et les os, causant ainsi une immunodéficience, une anémie et une hypercalcémie. A ce jour, il n'existe pas de cure pour le MM, les principaux traitements que sont la chimiothérapie, les inhibiteurs de protéasomes, les immunomodulateurs ou encore les auto-greffes (limitées par l'âge du patient) peuvent permettre jusqu'à 5 ans de rémission mais ne préviennent pas les rechutes et la résistance aux traitements. Il y a donc un besoin de thérapies ciblées capables d'éliminer définitivement les cellules cancéreuses et d'empêcher l'échappement tumoral. Le système immunitaire est le meilleur moyen de détecter les pathogènes ou les cellules infectées ou défectueuses, de les éliminer et de maintenir une mémoire capable de réagir rapidement en cas de rechute.

Les néo-antigènes sont des mutations génétiques exprimées uniquement par les cellules tumorales et non par les cellules normales, qui peuvent activer le système immunitaire et déclencher des réponses anti-tumorales impliquant entre autres les lymphocytes T cytotoxiques capables de tuer les cellules cancéreuses. Cependant, comme les cellules cancéreuses proviennent des cellules du soi elles sont dotées de récepteurs inhibiteurs prévus initialement

pour empêcher les réactions auto-immunes contre les cellules du soi. Ces récepteurs inhibiteurs qui font partie des mécanismes de tolérance, peuvent désactiver les lymphocytes T, les empêcher de proliférer et d'attaquer la tumeur et échapper ainsi à la mort cellulaire. Cette balance entre la tolérance qui est la protection des cellules du soi et l'immunité tumorale qui est l'élimination des cellules cancéreuses peut être inversée grâce aux vaccins. Les vaccins à base de néo-antigènes sont des thérapies personnalisées spécifiques aux tumeurs de chaque patient qui permettent d'activer des réponses immunitaires spécifiquement contre la tumeur et d'éviter que les tumeurs échappent ou inhibent le système immunitaire.

La majorité des études de vaccins thérapeutiques se concentrent sur la génération de lymphocytes T CD8 cytotoxiques capables d'éliminer directement les cellules tumorales de manière très spécifique. Cependant, dans la plupart des études de vaccins utilisant des néo-antigènes, les principales réponses immunitaires induites sont de type lymphocytes T CD4. Les lymphocytes T CD4 dit « helpers » sont appelés ainsi car leur principal rôle est d'aider à activer d'autres types cellulaires comme les lymphocytes B ou les lymphocytes T CD8 qui eux sont capables d'éliminer directement les cellules tumorales.

Dans notre laboratoire nous utilisons un modèle de MM chez la souris appelé MOPC.315.BM (MOPC). Ce sont des plasmocytes tumoraux qui migrent vers la moelle osseuse, miment les symptômes du MM chez l'Homme et secrètent un néo-antigène unique appelé Idiotyp 2315. Cet idiotyp est une mutation de la chaîne légère 2 de l'immunoglobuline de type IgA, aussi appelée protéine M315, secrétée uniquement par les cellules MOPC. Un peptide d'une séquence de 11 acides aminés (11aa) dérivé de cette protéine peut être reconnu par les lymphocytes T de type CD4 et induire leur activation. Cependant, lorsque ce peptide est utilisé seul en tant que vaccin, il ne parvient pas à induire des réponses qui empêchent la croissance tumorale.

Nous avons testés une nouvelle formulation de vaccin dans laquelle nous intégrons, en plus des 11aa de l'idiotyp, une séquence peptidique, appelée (motif HSP70) qui va se lier à la protéine chaperonne HSP70 exprimée par les cellules présentatrices d'antigènes (CPA). Les CPA sont des cellules professionnelles qui capturent les protéines ou les peptides étrangers, les

dégradent et les présentent aux lymphocytes T de type CD4 (helpers) ou CD8 (cytotoxiques ou killers). La protéine HSP70 est une protéine chaperonne exprimée par les CPA qui joue le rôle de vecteur de délivrance et qui augmente l'efficacité de capture de l'antigène et sa présentation aux lymphocytes T afin de les activer. Le vaccin est administré en combinaison du poly (I :C) très souvent utilisé comme adjuvant dans les formulations de vaccins anti-tumoraux. Le poly (I :C) se lie aux récepteurs de danger exprimés à la surface des CPA et permet de rompre le phénomène de tolérance et d'amplifier la réponse immunitaire anti-tumorale.

Nos résultats ne sont pas encore publiés mais nous avons pu montrer que l'utilisation de la formulation de vaccin peptide idiotype incluant le motif HSP70 induisait une forte réponse immunitaire de type lymphocyte T CD4 spécifique au vaccin qui est quatre fois plus importante que la formulation avec le peptide sans motif. Cette réponse immunitaire de type T CD4 permet d'empêcher la croissance tumorale chez 60% des souris vaccinées et injectées par les cellules MOPC alors que 100% des souris non vaccinées ou vaccinées avec le peptide sans motif HSP70 développent des tumeurs de la moelle osseuse entre 30 et 40 jours après l'injection des cellules MOPC.

Ce résultat a été surprenant car dans la plupart des cas, la protection tumorale est assurée par des réponses de types T CD8, anticorps ou encore par des cellules de l'immunité innée appelées « Natural Killer » (NK) qui sont capables de tuer les cellules cancéreuses. Hors, le vaccin idiotype induit principalement des réponses T CD4 et peu ou pas de T CD8 ou de réponses anticorps spécifiques au vaccin. Néanmoins, il a été démontré, il y a quelques années, que dans certains cas les lymphocytes T CD4 pouvaient aussi devenir cytotoxiques et éliminer directement les cellules infectées ou cancéreuses. Cependant, cette fonction n'est possible que lorsqu'il y a interaction directe entre le récepteur du lymphocyte CD4 et les molécules d'histocompatibilité de class-II (MHC-II) exprimées à la surface des cellules cibles. Dans le cas des cellules MOPC, l'élimination directe des cellules par les lymphocytes T CD4 ne peut pas se faire car les MOPC n'expriment pas de MHC-II. De plus, nous l'avons tester in vitro et en effet, les T CD4 ne sont pas capables d'éliminer directement les cellules MOPC.

Afin de déterminer si les cellules T CD8 cytotoxiques sont responsables de l'élimination des cellules MOPC nous avons analysé leur présence et leur activation au niveau du site de croissance de la tumeur, la moelle osseuse, chez les souris vaccinées et protégées contre la tumeur MOPC en comparaison avec les souris non vaccinées qui possèdent des tumeurs. A notre grande surprise, nous n'avons pas détecté de T CD8 spécifique du vaccin idiotype, c'est à dire que les T CD8 ne s'activent pas lorsque les cellules de la moelle osseuse sont mises en culture en présence du vaccin idiotype. Cependant, en présence de cellules tumorales MOPC, les lymphocytes T CD8 de la moelle s'activent et produisent des cytokines cytotoxiques responsables des mécanismes d'élimination des cellules tumorales.

Cela peut être interprété par le fait que le vaccin idiotype n'induit pas des T CD8 spécifiques du vaccin mais que les T CD4 spécifiques du vaccin permettent l'activation de T CD8 contre d'autres antigènes exprimés par les cellules MOPC. Ce phénomène d'activation des T CD8 par les T CD4 a été largement décrit dans la littérature lorsque ces deux types cellulaires reconnaissent le même antigène, c'est à dire que le vaccin active spécifiquement à la fois des T CD4 et T CD8 grâce aux CPA qui capturent et leur présentent le même antigène. Ce phénomène s'appelle cross-présentation. Néanmoins, le phénomène d'activation de T CD8 par des CD4 reconnaissant un antigène différent n'a pas encore été bien élucidé. Afin de mieux comprendre ce mécanisme nous avons d'abord voulu vérifier que ces T CD8 qui s'activent contre la tumeur sont en effet responsables de son élimination. Nous avons vacciné des souris comme précédemment et dépléter les T CD8 avec un anticorps déplétant qui élimine tous les T CD8 de l'organisme, juste avant d'injecter les cellules tumorales. Nous avons comparé les résultats avec un groupe de souris vaccinées et non déplétées et un groupe de souris non vaccinées qui ont été injectées avec les mêmes cellules tumorales. Les résultats de cette expérience ont clairement démontré que les T CD8 indirectement activés par le vaccin idiotype sont indispensables à la protection contre la croissance tumorale car 100% des souris déplétées des T CD8 ont développé des tumeurs comparables aux souris non vaccinées alors que 70 % des souris vaccinées non déplétées n'ont pas développé de tumeurs. Ces résultats sont très intéressants car nous possédons un modèle

qui nous permet d'étudier et de mieux comprendre les interactions entre les lymphocytes T CD4 et T CD8 lorsqu'un vaccin active uniquement des T CD4 spécifiques. D'autant plus que ces résultats reflètent ce qui a été obtenu dans la majorité des premières phases d'essais cliniques testant des vaccins néo-antigènes chez des patients atteints de mélanomes. La compréhension des mécanismes et l'identification des facteurs impliqués dans l'élimination des cellules cancéreuses dans le cas de réponses immunitaires de type T CD4 permettrait d'améliorer l'élaboration de vaccins néo-antigènes et le développement de stratégies vaccinales plus ciblées spécifiques

à chaque patient. D'autre part, les vaccins néo-antigènes présentent l'avantage de pouvoir être combinés avec d'autres immunothérapies afin de remédier au problème d'échappement tumoral et de rechutes, principaux responsables de l'échec des traitements contre le cancer.

Selma Bekri, PhD,

***Tisch Cancer Institute,
Icahn School of Medicine at Mount Sinai
Box 1079, Annenberg 24-46
One Gustave L-Levy Place
New York, NY 10029
Phone: +1 (212) 241-1335/ +1 (347) 444-0673***

“ MARIE CURIE PREND UN AMANT ”



Marie Curie



Pierre Curie

D'après le roman d'Irène Frain (ED. LE SEUIL 2015)

La vie hors du commun de cette scientifique d'exception.

Ce Roman nous conte les moments tragiques vécus par Marie Curie, veuve de Pierre Curie, lors de la médiatisation de sa liaison avec Paul Langevin, élève de Pierre et Ami de la famille.

L'auteur, féministe œuvrant pour la cause des femmes dans les pays où leurs droits sont bafoués, s'est attaché à nous faire vivre la lutte de Marie, déjà connue et reconnue comme scientifique de haut niveau. Nobélisée en 1903 après la découverte de la radioactivité naturelle avec son époux et collaborateur (Henri Becquerel y est associé), elle est au moment des faits pressentie pour un deuxième prix Nobel.

Marie a été humiliée, agressée verbalement et physiquement, jetée en pâture au monde entier lorsque sa liaison fut rendue publique en 1911.

Elle a failli mourir. Nous avons frôlé la tragédie grecque.

Cette histoire d'Amour, que nous fait vivre Irène Frain, car c'est bien de cela dont il s'agit, concerne des acteurs passionnants puisqu'au-delà de leur vie privée intensément vécue, **quatre d'entre eux sont panthéonisés pour leurs découvertes scientifiques**, récompense suprême de la nation reconnaissante.

Ces génies sont Pierre et Marie Curie, Jean Perrin, l'Ami de toujours, constamment présent, et Paul Langevin, ami du couple Curie, élève chéri de Pierre auquel Paul voue une admiration amoureuse et un dévouement sans faille.

Un autre titre parodique aurait pu être donné à ce roman : « Marie, Pierre, Paul, Jean et les autres ».

Comment une jeune polonaise, très attachée à sa Patrie natale, venue en 1891 faire ses études en France, pays des Lumières et de la Liberté, ayant obtenu de nombreux prix dont deux Nobel dans 2 disciplines différentes (Physique et Chimie), scientifique mondialement connue, a-t-elle pu devenir l'Héroïne tragique de ce Roman policier et susciter autant de passion dans une France qui sortait de l'affaire Dreyfus, définitivement réglée en 1906 après la réhabilitation du coupable ?

Maria Salomea Sklodowska naît en 1867 à Varsovie, alors dans l'Empire Russe, de parents de petite noblesse, enseignants tous les deux, le père la physique, la mère institutrice.

Elle est la benjamine de 5 enfants d'une famille très unie.

Malgré le joug de l'occupation russe, générant chez tous les polonais un désir de revanche et une lutte

incessante pour garder l'espoir de retrouver la Liberté, la vie est relativement confortable et souriante dans cette famille très aimante, où les études ont une place privilégiée.

Mais deux malheurs successifs viennent rapidement assombrir l'avenir de Marie et de sa fratrie.

Sa sœur aînée meurt du Typhus en 1876 tandis que sa mère, tuberculeuse s'éteint en 1878.

Marie a 11 ans et vient de perdre son âme d'enfant comme la foi, héritée de sa mère.

Cependant, l'amour d'un père admirable et de ses aînés a permis à Marie de poursuivre ses brillantes études et de quitter le secondaire avec une médaille d'or en 1883.

Malgré la modestie des ressources familiales, Marie a pu aller en vacances en famille, à la campagne, adoucissant un peu cette adolescence meurtrie de chagrins. Ces périodes rares auront marqué à jamais la jeune fille.

Mais ...que faire à Varsovie quand les études sont interdites aux femmes ?

Son adhésion aux thèses positivistes d'Auguste Comte et sa participation comme enseignante à « l'université volante » illégale parce que participant à l'éducation clandestine des masses, dénonçant la russification du pays, ne suffit pas à satisfaire ses ambitions.

Elle a alors une idée géniale pour une jeune femme désargentée mais ambitieuse :

Elle fait un 'deal' avec sa sœur Bronia, plus âgée et qui souhaite partir à Paris faire ses études de médecine : Marie va trouver une place de gouvernante, gagner sa vie confortablement. Elle donnera cet argent à Bronia, le père complètera si besoin et quand Bronia sera médecin, elle fera venir Marie à Paris et l'aidera à son tour.

Le programme est tenu. Bronia devient médecin, elle épouse un Polonais lui aussi médecin. Rien ne s'oppose à la venue de Marie à Paris en 1881. Elle a 26 ans.

Dans un premier temps hébergée chez sa sœur, elle souhaite rapidement son indépendance au prix d'énormes sacrifices financiers.

Elle est inscrite à la faculté des sciences de Paris où en 1893 elle obtient sa licence de Physique puis en 1894 sa licence de Mathématiques.

Elle travaille dans un petit laboratoire et souhaite en changer quand un ami polonais de passage à Paris, le Professeur Jozef Kowalski, lui propose de dîner un soir avec un physicien de renom, Pierre Curie qui précisément a le double avantage d'avoir un laboratoire et un sujet de travail identique au sien...

Pierre Curie tombe amoureux. Marie, seulement inclinée à le revoir.

Elle retourne en Pologne ce qui était prévu depuis longtemps, Marie n'ayant qu'un but c'est de retourner dans son pays natal pour œuvrer à l'émancipation de jeunes cerveaux.

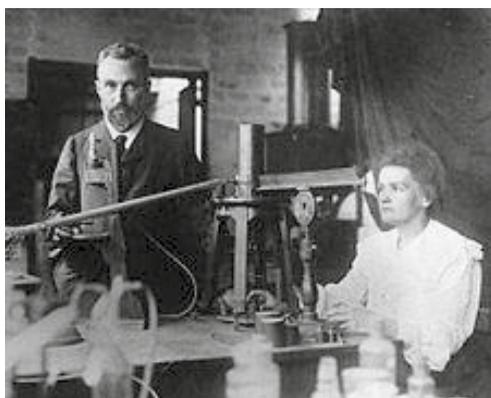
Mais Pierre se fait pressant et convaincant au point que Marie revient pour se marier en 1895 à Sceaux. Elle devient française par son mariage.

Marie et Pierre forment un couple uni dans la vie privé et dans le travail au laboratoire de Pierre, en réalité un hangar. Leur fille Irène naît en 1897 tandis que la thèse de Marie dont le sujet a trait aux « rayons

de Becquerel » avance au prix d'une lutte acharnée contre les mauvaises conditions d'hébergement. Marie doit traiter des tonnes d'un minéral qu'elle fait venir de Tchécoslovaquie appelé la « pechblende ». Mais le sujet est si passionnant que Pierre abandonne les siens sur la « piézoélectricité » pour aider sa femme dans son combat de titan, sans contrepartie financière.

C'est dans cette ambiance qu'est découverte la « Radioactivité naturelle », le Polonium (en référence à la Pologne) puis le Radium **qui vaudra à ces deux chercheurs la récompense suprême, le Prix Nobel de Physique partagé avec Henri Becquerel, en 1903.**

Cette période féconde l'est aussi en amitié. Les Curie reçoivent au



« 106 Boulevard Kellermann » leurs amis physiciens, mathématiciens, sinologue que sont Jean Perrin, Paul Langevin, Emile Borel, André Debierne, Edouard Chavannes et ces cerveaux exceptionnels préparent l'Avenir. Une deuxième fille arrive en 1904, Eve, ce qui a repoussé le voyage en Suède en 1905 pour recevoir le prix « Nobel ».

Pierre est fatigué. A force de se battre il obtient un laboratoire digne de ce nom, la chaire de Physique à la faculté des sciences et un poste officiel de chef de travaux pour Marie. Elle va pouvoir poursuivre la détermination du poids atomique du radium dans des conditions plus salubres.

Pierre a des « rhumatismes » terme galvaudé pour cacher des douleurs non étiquetées : il peine à faire ses cours, il a maigri, il est dépressif malgré une vie qui semble le combler.

Le 19 avril 1906, Pierre part faire son cours à la Sorbonne. Suit une réunion puis vers 14 heures il rentre chez lui : il pleut, les pavés sont glissants, il suit une calèche mais veut la dépasser. Un autre véhicule arrive en sens inverse et Pierre se heurte au cheval. Il tombe et malgré les efforts du cocher pour arrêter l'attelage, une roue lui écrase la boîte crânienne.

Pierre Curie, Prix Nobel de Physique meurt à l'âge de 47 ans, une page se tourne pour la Science et pour Marie.

Après la mort de Pierre, Marie n'est plus qu'une ombre pendant des mois.

« Il était autant et plus que tout ce que j'ai pu rêver au moment de notre union... » dira-t-elle après la mort de son compagnon »

Année 1906

Malgré la dépression qui lui fait presque négliger ses filles, momentanément, plusieurs tâches l'attendent en cette année 1906.

Il faut compiler les œuvres de Pierre : Paul Langevin, l'élève chéri, le successeur désigné s'y attelle.

Les travaux sur le Radium : André Debierne est là toujours présent. **Elle devient cette année-là la première femme Professeur à la Sorbonne, titularisée en 1908.**

Elle a décidé de ne pas envoyer ses filles à l'école et va avec ses Amis fonder une « Coopérative d'enseignement » où de futurs génies sont prêts à succéder à leurs aînés, formés par leurs parents.

Elle peaufine aussi des vacances en Bretagne pour la santé de ses filles...

Une correspondance abondante surtout avec Irène l'aînée rend compte de l'amour que Marie portait à ses filles.

Entre autres lieux choisis, un va rester célèbre : L'ARCOUEST, bourgade au nord de Paimpol, où les Amis dont nous avons parlé vont se retrouver pendant les vacances, si bien que ce lieu discret va recevoir deux surnoms « Fort la Science » et « Sorbonne Plage ».

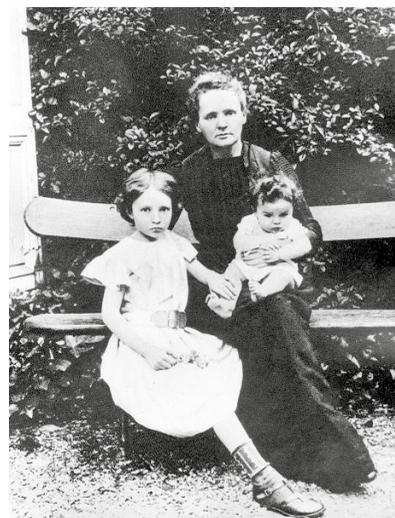
Les descendants des Curie y ont encore une maison.

Ce programme est de nature à faire oublier à Marie sa douleur et à lui faire accepter le nouvel amour que lui apporte la vie

En 1906, Paul Langevin côtoie Marie régulièrement pour rendre hommage à Pierre dans l'assemblage de ses travaux. Marie ne le voit pas, Marie le remercie du bout des lèvres quand enfin le travail qu'ils s'étaient imposé prend fin. Paul ne s'offusque pas. Paul est de toute façon amoureux de Marie depuis toujours et la souffrance de Marie lui convient car lui-même est dans une situation des plus difficiles au plan sentimental.

En 1908 Marie apprend par Jeanne, la femme de Paul, que leur ménage est au bord de la rupture, Paul est violent.

Elle parle à Paul, qui lui livre enfin les secrets de sa mésentente et du conflit familial : Paul est un Homme battu.....les confidences se suivent et Marie prend la mesure de l'enfer que vit celui qui est l'ami de Pierre et du couple Curie.



Marie Curie et ses filles, Irène et Eve

Une liaison va suivre qui débute fin 1908 début 1909. En atteste le « Carnet de dépenses » de Marie que l'auteur Irène Frain a retrouvé : toilettes inhabituelles, voyage à Biarritz, à Royan, prêt consenti à Paul.



Paul Langevin

Printemps 1910 Paul loue un appartement rue du Banquier, le bonheur s'affiche chez leurs amis. Marie ne cache pas ce bouleversement dans sa vie mais elle est impatiente de voir Paul prendre une décision. Paul ne peut résoudre la situation. Malgré une intention de divorcer antérieure à leur liaison, Paul ne peut s'y résoudre acculé par sa femme et sa belle-famille, toujours aussi violentes psychologiquement que physiquement.

L'Été 1910 est celui des disputes de la passion, et de la jalousie.

Irène Frain commente leurs sentiments :

« Ils n'ont pas combattu leur désir, l'idée ne les en effleura pas ! Est-on seulement capable d'une idée dans ces moments-là, d'une pensée ? Tout est allé de soi. Ils se sont abandonnés à l'évidence, une vérité qu'ils soupçonnaient depuis des années, mais qu'ils n'avaient pas pu ou pas voulu reconnaître ? Maintenant elle s'imposait. Marie a su que son retour à la vie passait par Paul, que cette liaison n'aurait aucun sens avec un homme qui n'aurait pas connu Pierre, qui n'aurait pas été aimé de lui et qu'il n'aurait pas aimé »

L'été 1910 est aussi l'été des prémices du drame. Bourgeois, le beau-frère de Langevin acquis à la cause de Jeanne, la femme légitime, dévoile à cette dernière la liaison dont il a l'assurance. Bourgeois est un journaliste véreux spécialisé dans les enquêtes judiciaires : il a fait suivre les Amants et intercepté des lettres. Paul est désespéré, violenté encore plusieurs fois : Marie le somme de prendre une décision mais elle aussi est menacée par Jeanne qui exécute ses menaces en s'en prenant physiquement à Marie un soir alors qu'elle rentrait à son domicile.

Les Amants ne se verront plus : la proposition est faite à Jeanne.

La fin de l'année 1910 sera occupée par la préparation à l'élection à l'Académie des Sciences (elle sera recalée) pour Marie et la finalisation de son travail en cours sur la détermination de la masse atomique du Radium : elle est pressentie pour un deuxième prix Nobel.

Au printemps 1911, Bourgeois fait cambrioler « la rue du Banquier » qui abritait les amours de Marie et de Paul. Des lettres sont subtilisées et un chantage commence, financier puis moral menaçant de donner les lettres aux journalistes et à la police car Jeanne a porté plainte.

Marie paye, tout en continuant sa vie professionnelle et familiale ; Elle accepte d'aller à un congrès à Bruxelles, où vont se rencontrer les plus grands noms de la physique sous l'égide d'un mécène chimiste, Ernest Solvay.

Le 4 novembre au sortir de sa chambre un journaliste belge apprend à Marie que sa liaison fait la UNE de la presse : elle aurait enlevé P. Langevin. Marie dément, Paul dément, Jean Perrin dément les propos qu'un journaliste Hauser publie dans « le Journal » (mandaté par Bourgeois)

Elle est venue à Bruxelles au su et au vu de tout le monde et n'a pas enlevé Mr Langevin.

Mais le lendemain Bourgeois fait paraître dans le petit journal du 5 novembre 1911.

« Un Roman dans un Laboratoire »

Le Monde Entier est au courant !!! L'Humiliation est à son comble.

Marie fait face avec une dignité hors du commun à cette humiliation. Elle connaît cette situation où il faut cacher ses sentiments pour pouvoir se battre.

Malgré l'acharnement des journalistes, de Bourgeois, de Jeanne qui a obtenu une convocation par la justice, malgré l'intervention des antidreyfusards qui reprochent à Marie faussement des origines juives, malgré une attaque en règle au domicile de Marie, dégradant sa maison, mais grâce au soutien sans faille de ses amis

(Einstein s'est ajouté à la liste) qui vont jusqu'à se battre en duel pour elle, y compris Langevin lui-même, Jeanne retire sa plainte : Paul a consenti à laisser ses enfants à sa femme. Le procès n'aura pas lieu le 8 décembre. Les amants sont libres.

Marie a reçu sa convocation pour le prix Nobel de Chimie le 10 décembre 1911, freiné cependant par des propos peu amènes du secrétaire Arrhenius qui lui déconseille de venir.

Marie Curie part pour Stockholm la tête haute, reçoit le deuxième prix Nobel de sa carrière, **seul chercheur femme à avoir reçu deux prix Nobel dans deux disciplines scientifiques différentes**, Physique et Chimie. Elle rentre à Paris et s'effondre. Nous avons frôlé la tragédie grecque.

Après 1911

La rupture définitive avec Paul survient alors que les deux amants sont enfin libres : Marie est épuisée mais surtout n'a pas retrouvé en Paul, comme elle n'avait pas trouvé en Casimir son premier amour en Pologne, ce que Pierre lui avait offert : un amour inconditionnel.

La Guerre de 14-18 donne à Marie et à sa fille aînée Irène l'occasion de montrer leur engagement humain et scientifique et leur sens des responsabilités. Marie et Irène sillonneront les bases arrières du front dans « Les Petites Curie » camions équipés de tubes à rayons X pour les radiographies des blessés. 150 postes de radiologie lui devront le jour dans les hôpitaux militaires.

Puis c'est L'AMÉRIQUE !!! Conférences et tourisme : Marie Curie est acclamée avec ses filles qui l'accompagnent.

Dans les années 20 le laboratoire occupe Marie encore et encore : les expériences, les étudiants, l'agrandissement consenti de ses locaux. Mais Marie est lasse.

Mariage d'Irène, naissance d'Hélène Joliot curie. Quant à Eve, sa fille cadette, une carrière de concertiste puis de journaliste engagée lui fera épouser plus tard un américain, **Henry Labouisse, prix Nobel de la paix en 1965**.

Marie est de plus en plus épuisée par le travail, les épreuves, mais surtout par les conséquences de la manipulation du radium développant vraisemblablement une leucémie.

Elle décède en présence de sa famille en Savoie le 4 juillet 1934, à 66 ans, en sachant que **sa fille Irène allait recevoir avec son mari Frédéric Joliot - Curie le prix Nobel de Chimie en 1935 pour leur découverte de la radioactivité artificielle**. Irène décèdera en 1956 d'une leucémie aiguë. Sa sœur Eve, ayant échappé aux radiations, décèdera à 103 ans, sans enfants, en 2007.

Marie ignorera que son arrière petit-fils s'appellera Yves Langevin. Il est le fils d'Hélène, sa petite fille, toujours vivante et de Michel Langevin, petit-fils de Paul. Tous physiciens de renom. Tous engagés politiquement pour l'utilisation pacifiste des découvertes des Curie.

Ultime clin d'œil du destin, les Acteurs de cette tragédie, mêlant l'Amitié et l'Amour, sont réunis comme au temps « du 106 boulevard Kellermann » au Panthéon : Paul Langevin, Jean Perrin, Pierre et Marie Curie sont entrés pour l'Eternité dans le temple des Grands Serviteurs de la Nation.

Docteur Nicole Le Pouleuf - Empereire, Médecin Anesthésiste-Réanimateur.



Marie Curie et Albert Einstein.



Tombeaux de Marie et Pierre Curie au Panthéon

FONTAINES ET LAVOIRS D'ANTAN...

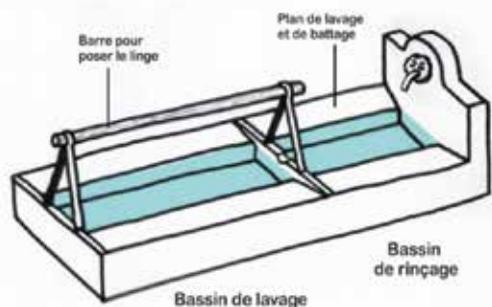
“ L'eau, c'est la vie “ ou “ l'eau c'est de l'or “ entendons-nous dire souvent.

Dans les villages qui parsèment notre beau pays, des fontaines, bassins, puits, lavoirs plus que centenaires témoignent d'une époque où nos anciens vivaient dans des maisons dépourvues d'alimentation en eau courante. Certains, très simples, ouverts à tous les vents, ont une origine bien lointaine ; d'autres plus récents sont couverts et ressemblent même parfois à des temples antiques. Ces sites pittoresques présentent donc des styles architecturaux d'une grande variété selon les régions et périodes historiques. Dans tous les cas, simples ou plus évolués mais toujours Indispensables, ils étaient bien entretenus.

Les lavoirs étaient le plus souvent publics, gratuits ou payants selon les communes, parfois privés pouvant être mis à la disposition des voisins moyennant une redevance. Ceux-ci étaient 'greffés' sur une fontaine dans les villages mais pouvaient aussi être alimentés par l'eau issue d'un lac, d'un cours d'eau, d'une rivière proches, (d'où les bateaux-lavoirs) ou d'une source à proximité du village. Ces ensembles pouvaient avoir plusieurs bassins, le bassin en amont servant de rinçoir, le bassin en aval de lavoir (lavage du linge proprement dit), voire, aux moments opportuns, d'abreuvoir pour les chevaux et moutons. Quand c'était possible et utile, leurs surverses irriguaient les jardins en contrebas.

Contrairement à une idée répandue, les lavandières ne s'y rendaient le plus souvent pas pour laver le linge mais pour l'essorer. Comme le lavage ne consommait que quelques seaux d'eau, il pouvait avoir lieu dans les habitations mais le rinçage nécessitait de grandes quantités d'eau claire disponibles dans ces bassins. En des temps assez lointains, le linge était lavé deux fois par an, puis mensuellement dans les années 1900 puis chaque semaine dans les années 1930. Ces « grandes lessives », appelées « buées » duraient généralement trois jours. Les femmes, à genoux, dans une sorte de bac en bois, le « garde genoux », jetaient le linge dans l'eau, le tordaient en le pliant plusieurs fois, et le battaient avec un battoir en bois sur la pierre afin de l'essorer le plus possible.

Une solide barre de bois horizontale permettait de stocker le linge essoré avant son transport pénible, vu son poids, vers le lieu de séchage.



(Schéma d'un lavoir classique)



vieux bassin-fontaine à Olmi (Ht. Corse)



Draguignan. Le grand lavoir (1900)





*Beaux panneaux sculptés.
Landivisiau (Finistère)*

Les fontaines, les lavoirs, les fontaines-lavoirs avaient une importante fonction sociale : En fournissant ce bien indispensable qu'est l'eau potable, les fontaines villageoises constituaient un lieu de passage bi-quotidien incontournable, un lieu de fraîcheur en été, un point de rencontre pour la population. Toutes les générations s'y mêlaient.

Les lavoirs, par contre, étaient du domaine exclusif des femmes (et souvent des enfants). C'était les rares lieux où elles pouvaient se réunir, rire et chanter. Le nettoyage du linge était physiquement bien pénible. Le faire de façon collective le rendait plus supportable. Les dernières nouvelles, bonnes ou mauvaises, les rumeurs diverses parfois coquines, les recettes et autres sujets y étaient échangés. Des conflits surgissaient parfois !

« Que d'histoires locales, que de secrets de familles ces lavoirs et fontaines ont-ils entendus et pourraient-ils raconter ! Mais de leur goulot ne sort que de l'eau dont le murmure sans fin est une invite à boire ».

IL y avait aussi des codes et des traditions à respecter : le bizutage des nouvelles se pratiquait. La place la plus prisée près de la fontaine était réservée à la plus ancienne blanchisseuse.

Certaines lavandières amélioraient leur niveau de vie en lavant le linge des notables du pays. La culture populaire conserve de nombreuses traces du rôle social de ces lavoirs.

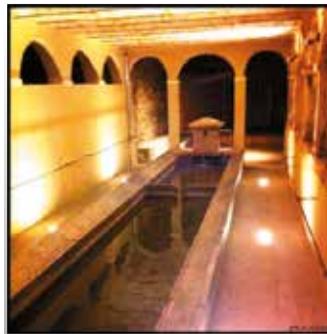


Le St Julien, vieux bateau-lavoir à Laval (Mayenne) désaffecté en 1971 ! Monument historique en 1993. Visite possible

Ces lieux conviviaux, témoins d'un mode de vie aujourd'hui disparu, ont été ensuite plus ou moins laissés à l'abandon avec l'arrivée de l'eau courante à la maison, ce qui signifiait la fin d'une corvée multiséculaire.



Fontaine-Lavoir à arcades à Mollans (Drôme)



Fontaine-lavoir aux Vans(Ardèche)



Fontaine-lavoir romain de Blacy (Yonne)

Conscients de leur valeur de mémoire, des municipalités ou tout simplement des villageois amoureux de leur cadre de vie et de leur patrimoine communal ont fait ou font le nécessaire, parfois à grands frais, pour que ceux-ci retrouvent leur aspect d'autrefois, reviennent à la vie...ou reflouissent pour le plaisir des habitants et des touristes.



Ancienne



Nouvelle

Vieille fontaine-lavoir de notre Dame (1900), à Larmor plage (56), classée aux monuments historiques puis rénovée ensuite. Elle servait d'abreuvoir, de lavoir, de lieu de pèlerinage et de rencontre. La légende prétendait qu'elle donnait aux épouses de marins absents des nouvelles de leurs conjoints. En y jetant un morceau de pain, s'il plongeait rapidement, cela était annonciateur de mauvaise nouvelle.



Evocation de cette fontaine de ma propre enfance en hommage particulier à l'enfant du pays, le premier maître Cédric de Pierrepont, membre du commando de marine Hubert, mort au combat en mission au Burkina-Faso le 10 mai 2019.



Comment terminer sans un petit clin d'œil et sans féliciter les quelques habitants du petit hameau des ' Forestons ' sur la route du col du noyer dans le Champsaur (05) pour cette jolie petite fontaine montagnarde, aux dimensions proportionnelles au lieu mais bien propre et fleurie....A l'évidence ils y sont très attachés.

En vous promenant au cœur de nos villages vous pouvez découvrir ces petits édicules sur les places ou dans les rues et éventuellement laisser vagabonder votre imagination quelques instants en évoquant les modes de vie collective de nos anciens.

Dr Jacques Le Pouleuf, CDH

L'HOMME EST-IL BON OU MAUVAIS PAR NATURE ? (E.KANT)

A la lecture qui suit (liste non exhaustive que vous pouvez compléter) il semble difficile d'hésiter :

*Il bat le beurre et la mayonnaise,
Il fouette la crème,
Il frappe le champagne... et parfois sa compagne,
Il étouffe un scandale,
Il fusille du regard,
Il viole le règlement,
Il aveugle l'opinion,
Il empoisonne l'existence,
Il blesse l'amour-propre,
Il ronge son frein,
Il massacre une chanson,
Il crève l'écran
Il enterre sa vie de garçon,
Et pas encore satisfait : il tue le temps !*

Le Créateur très contrarié par les malfaçons évidentes de sa première œuvre se remet au travail avec la volonté farouche de réaliser une deuxième créature plus perfectionnée et sophistiquée que la première.....



Je vais la raconter à mon jockey !



Et moi à ma maîtresse !



Pas sympa pour toi, cousin

«*Et heureusement pour nous les hommes, DIEU créa la femme »*

En hommage à toutes celles qui ont partagé et partagent notre chemin...



“ La fascination que j'éprouve pour la beauté apaise mon regard blessé par la vie. Aujourd'hui encore, lorsque je prends la parole, il m'arrive de fixer une femme inconnue dans l'assistance, non pour la séduire, mais pour me hisser à la pointe de moi-même et éclairer les mots à la flamme de sa beauté.

Aujourd'hui encore la femme reste un mystère. Des silhouettes m'accompagnent: femmes aimées, croisées ou admirées. Elles m'apparaissent comme le reflet de la part invisible du monde. ”

Hélie Denoix de Saint Marc

“ Les sentinelles du soir ” Les arènes 1999



FEMME INESTIMABLE

Hommages à toutes les femmes qui nous entourent.....

Quand Dieu a créé la femme il a travaillé tard le 6ème jour

Un Ange est venu et a demandé: «Pourquoi passer tant de temps sur elle »?

Le Seigneur répondit. "Avez-vous vu toutes les spécifications dont je dois tenir compte pour la façonner?"

- Elle doit fonctionner dans toutes sortes de situations,
- Elle doit pouvoir embrasser plusieurs enfants en même temps,
- Elle doit avoir une étreinte qui peut guérir n'importe quoi d'un genou meurtri à un cœur brisé,
- Elle doit faire tout cela avec seulement deux mains,
- Elle doit guérir quand elle est malade et pouvoir travailler 18 heures par jour.



L'Ange est impressionné: "Avec juste deux mains impossible!" S'exclama-t-il.

Et c'est le modèle standard?

L'Ange se rapprocha et toucha la femme

Mais tu l'as rendue si douce, Seigneur !

«Elle est douce», dit le Seigneur

"Mais je l'ai fortifiée, tu ne peux pas imaginer ce qu'elle peut supporter et vaincre"

Elle peut penser? demanda l'Ange..

Le Seigneur répliqua : "Non seulement elle peut penser, mais en plus elle peut raisonner et négocier"

L'Ange toucha ses joues

"Seigneur, il semble que cette création a des fuites, tu lui as mis trop de fardeaux"

"Elle ne coule pas ... c'est une larme" corrigea le Seigneur

"C'est pour quoi?" Demanda l'Ange

Le Seigneur dit: «Les larmes sont sa façon d'exprimer sa douleur, ses doutes, son amour, sa solitude, sa souffrance et son orgueil.

Cela fait une grande impression sur l'Ange,

«Seigneur, tu es un génie, tu as pensé à tout. Une femme est en effet une merveille "

Oui, dit le Seigneur :

- * Elle a la force qui étonne un homme.
- * Elle peut gérer les problèmes et porter de lourdes charges.
- * Elle possède le bonheur, l'amour et les opinions.
- * Elle sourit quand elle a envie de hurler.
- * Elle chante quand elle a envie de pleurer, pleure quand elle est heureuse et rit quand elle a peur.
- * Elle se bat pour ce qu'elle croit.
- * Son amour est inconditionnel.
- * Son cœur est brisé quand un proche ou un ami meurt, mais elle trouve la force d'aller de l'avant avec la vie



L'Ange demanda: " elle est un être parfait alors?"

Le seigneur répondit: "Non. Elle a juste un défaut; elle oublie souvent ce qu'elle vaut».

FEMMES.Vous méritez bien ces louanges !

Envoyez-les à toutes les femmes que vous respectez

Et à tous les hommes qui les respectent.



Être une femme est inestimable

(Au fait, qu'en pensez-vous chers Confrères ?)

Méfiant vis-à-vis de la météo d'automne nous avons décidé d'organiser cette sortie par la visite renommée de cette grotte en cette saison, pour être sûrs de ne pas avoir à se protéger de la pluie.

Donc comme d'habitude départ d'Océania à 9h avec Maurice notre chauffeur qui nous avait déjà conduit en Arles.

Le trajet est un peu long car il y aura quelques ralentissements, sommes en période de contestation des « gilets jaunes » mais nous ne serons pas retardés.

La fin du parcours est un magnifique paysage avec une légère couche de neige de chaque côté de la route.

Nous commençons par la visite guidée de la galerie de l'Aurignacien qui nous explique un peu l'évolution de l'homme dans la région, qui nous permettra de mieux appréhender la visite de la grotte elle-même qui se fera après le repas.

Cette caverne est une reproduction de celle découverte par hasard par 3 spéléologues pour éviter, comme pour la caverne de Larzac que les peintures sur les murs ne soient altérées par les présences nombreuses des visiteurs.

Notre guide n'est pas avare de ses commentaires et nous sommes très attentifs elle a la franchise de nous dire que pour certaines peintures les explications ne concordent pas toujours entre les spécialistes dans leur datation ni dans leur interprétation des ces peintures.

Le parcours dure 2h environ et nous sommes tous très contents d'avoir choisi cette option de visite que certains de nous avaient déjà faite mais qui n'ont pas regretté cette « révision ».

Après le passage « obligé » par la boutique des souvenirs nous reprenons notre car contents de nous assoir...

Le retour se passe très bien car Maurice préfère éviter l'autoroute et passer par des chemins qu'il sait être dégagés.

COMPTE RENDU DE LA SORTIE DE LA SECTION REGIONALE PACA DU MARDI 25 JUIN 2019

Maintenant c'est une habitude prise par tous, notre départ pour des visites hors département des bouches du Rhône se fait d'AIX en PROVENCE et nous remercions encore une fois l'Hôtel OCEANIA qui nous donne la possibilité de stationner sur leur parking.

Donc à 8h45 le car est plein et nous partons pour visiter la petite Camargue, moins connue, et que nous devons découvrir en calèche comme le prouvent les photos ci-dessous prises par notre ami **Hugues DE LECLUSE** ainsi que la petite vidéo de **Bruno FIERE**.

L'originalité de ce moyen de transport ravit l'ensemble du groupe d'autant plus que les commentaires de nos chauffeurs respectifs sont clairs et très précis.

Nous découvrons les taureaux espagnols pour les corridas, avec leurs cornes plus aiguisées et aussi plus droites que celles des taureaux camarguais qui ne seront dans l'arène que pour les bravades, courses à la cocarde moins dangereuse pour le raseteur, mais qui demande quand même une bonne dose de courage.....

Notre promenade se poursuit pendant 2 heures et nous rejoignons ensuite le campement de nos hôtes qui nous servent d'abord un très agréable apéritif avec plats locaux et qui nous ont également préparé un repas typiquement camarguais avec la daube de taureau bien entendu.

Ce repas terminé nous retournons à notre car pour un retour sur Aix.



ORGANIGRAMME NATIONAL ASN-CDCR 2019

MEMBRES D'HONNEUR :

(Mise à jour du 08.11.2019)

BONNAUD Pierre : Président d'honneur
LE POULEUF Jacques : Ancien président national
TEULON Marc : Vice-Président d'honneur
MAURICE Jean-Pierre : Trésorier d'honneur
ARZUL Annick : Membre d'honneur

BUREAU NATIONAL :

Présidente : **COLZI-VITEL Christiane**
Vice-Présidents : **PILANDON Jean-Claude, TROTEBAS Jean-Pierre**
Secrétaire Général : **DEJOUHANET Philippe**
Trésorier : **AMAR Jean-Claude**, Trésorière adjointe : **SARRAZIN Cécile**

CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL :

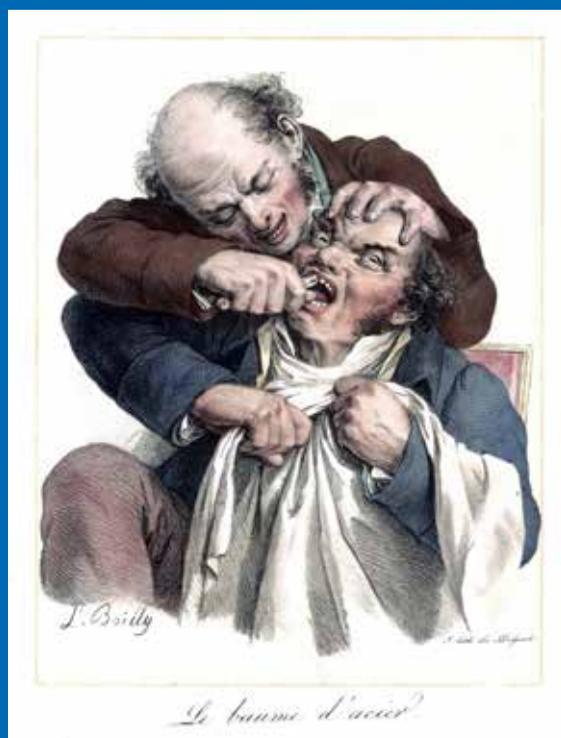
AMAR Jean-Claude, 40 Boulevard Voltaire, 13001 Marseille (coordonnateur et représentant des groupements de régions)
04.84.26.44.60 et 06.66.00.77.30 amarjeanclaude@yahoo.fr
BALTAYAN Edouard, 22 impasse Quo Vadis, Montolivet 13012 Marseille 04.91.93.65.50 et 06.26.92.22.33 eddy.baltayan@gmail.com
BERNARD Georges, Résidence Gambetta, A2 Appt N° 50, 125 Cours Gambetta, 33400 Talence 05.57.68.23.11 et 06.16.57.94.98
georbernar@numericable.fr
BONNAUD Pierre, Résidence 'Le Crillon' B 62, 2 Impasse des Tuileries, 30400 Villeneuve les Avignon 04.90.15.79 et 06.13.61.23.99
pbonnaud@numericable.fr
CHASTANIER Jean-Marie, 18 Avenue Georges Clémenceau, 6000 Nice 04.93.88.77.64 et 06.12.91.55.91 jean.chastanier@sfr.fr
COLZI-VITEL Christiane, La Collinière, 830 Avenue des Fils Marescot, 83200 Toulon 04.94.24.33.08 et 06.10.38.20.07
christianecolzi@gmail.com
DEJOUHANET Philippe, Le Sully 3, La Cadenelle, 122 Rue du Commandant Rolland 13008 Marseille
04.91.76.18.95 et 06.13.41.02.65 ph.dejouhanet@wanadoo.fr
GILLE Pierre, 315 Avenue du 8 mai 1945, Résidence Le Pin N 1, 13240 Septèmes les Vallons 04.91.09.01.58 pierre.gille@free.fr
JAUZION-GRAVEROLLE Michel, Résidence Villas Saintes Maries, 95 Chemin Sainte Marie entrée 3 30200 Bagnols sur Sèze
04.66.89.73.82, mjauzion@orange.fr
MINGASSON Xavier, 83 Ter Avenue de la Fignonne, 13012 Marseille 04.91.87.03.38 et 06.12.21.09.15 xavier.mingasson@free.fr
PACHOT Claude, 3 Rue de Tréguier, 22660 Trévou-Tréguignec 02.96.23.70.34 et 06.27.63.42.60 claud.pachot@orange.fr
PILANDON Jean-Claude, 69 Avenue Etienne Clémentel, 63460 Combronde 04.73.97.30.74 et 06.07.23.99.10
jeanclaudepilandon@gmail.com
ROMAIN Françoise, 16 Avenue Voltaire, 87000 Saint Junien 05.55.02.55.81 et 06.81.48.35.72 guilag2@wanadoo.fr
SARRAZIN Cécile, Résidence l'Ascot 2 Beauséjour, 5 Avenue Maréchal Juin, 06400 Cannes 04.93.43.58.13. et 06.09.44.47.90
sarrazin@wanadoo.fr
TEULON Marc, L'Orient 2 D, Avenue d'Orient, 83100 Toulon 04.94.36.57.92, et 06.60.23.78.08 mteulon@noos.fr
TROTEBAS Jean-Pierre, Immeuble 'Le Diamant', 60 Allée des Pins, 13009 Marseille 04.91.41.46.48 et 06.85.72.29.95
trotebas.jeanpierre@gmail.com

VÉRIFICATEUR AUX COMPTES :

CHASTANIER Muriel, 18 Avenue Georges Clémenceau, 6000 Nice 04.93.88.77.64 et 06.12.91.55.91

COMMISSIONS :

- Commission Internet-site : Webmaster : **DEJOUHANET PHILIPPE**,
- Commission Recrutement : **BALTAYAN Edouard**
- Commission Retraite : **BONNAUD Pierre, TROTEBAS Jean-Pierre**
- Commissions Partenariales : CFR –CNRPL : **COLZI-VITEL Christiane**
UNACOPL : **SARRAZIN Cécile**
LIEN DES GÉNÉRATIONS : Directeur de publication : **COLZI-VITEL Christiane**
Comité de rédaction : **DEJOUHANET Philippe, TROTEBAS Jean-Pierre, LEPOULEUF Jacques**



Le Lien des Générations

Le lien des Générations

Publication officielle de l'ASN-CDCR chez le Dr Christiane COLZI-VITEL
La Collinière 830 Avenue des Fils Marescot 83200 Toulon
Responsable : Dr Philippe DEJOUHANET - Tél. : 06 13 41 02 65